



Nouvel Elan N°57

www.mairie-chezysurmarne.fr

SPECIAL

Budget 2012

Sommaire

Budget 2012 et analyse financière Page 3

Travaux et investissements..... Page 5

- ☞ Construction 3 classes
- ☞ Achat de mobilier
- ☞ Espace jeux Ecole Maternelle
- ☞ Orage 2009 « Effets retards »
- ☞ Locaux administratifs
- ☞ Assainissement non collectif

Informations Générales Page 7

- ☞ Nuisances
- ☞ Pannes des chaînes de télévision
- ☞ Vote par procuration
- ☞ Nouveaux citoyens
- ☞ Inscription Ecole Maternelle
- ☞ Heures d'ouverture de l'agence postale communale

Brèves du conseil..... Page 9

- ☞ Défense du vignoble
- ☞ Gaz et huile bitumeuse de schiste
- ☞ Centre hospitalier
- ☞ Grands Lacs de Seine
- ☞ Fusion des écoles

Sécurité..... Page 11

- ☞ Inscription de la commune au service APIC
- ☞ Nettoyage du réseau pluvial
- ☞ Nettoyage du Ru des Charfions
- ☞ Sirène d'alerte
- ☞ Alerte météo orage 2009 (précisions)
- ☞ Alerte par téléphonie
- ☞ Nettoyage du pont SNCF

Associations, Commerces, Artisanats..... Page 13

- ☞ Lire et Découvrir
- ☞ Notre village bouge
- ☞ Pharmacie
- ☞ Boulangerie
- ☞ Café
- ☞ Fromagerie du Dolloir
- ☞ Vélo 7
- ☞ Salon de coiffure
- ☞ Les Portes de champagne (stationnement)

BUDGET 2012 ET ANALYSE FINANCIERE

Le Conseil Municipal réuni le 16 mars 2012 a voté le compte administratif 2011 et le budget 2012.

Le Compte Administratif 2011 présente un résultat cumulé positif de 711 441 euros.

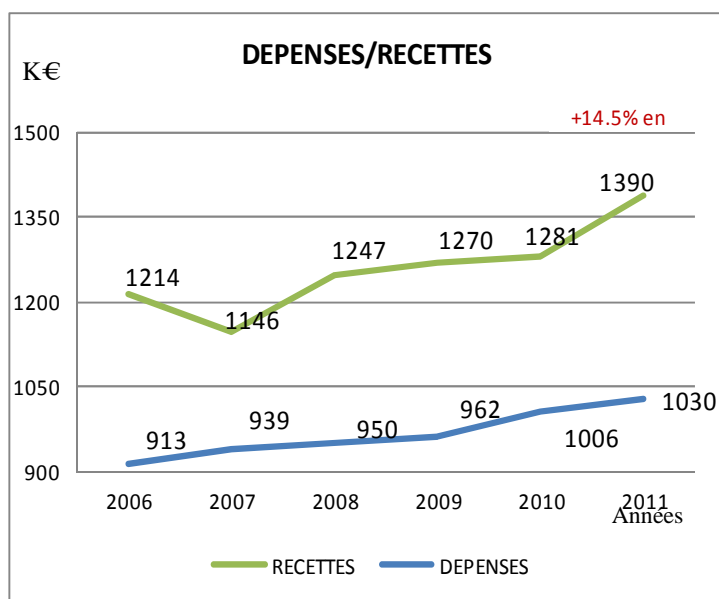
Budget 2012 à l'équilibre

Fonctionnement: 2 089 558 €
Investissement: 1 683 050 €

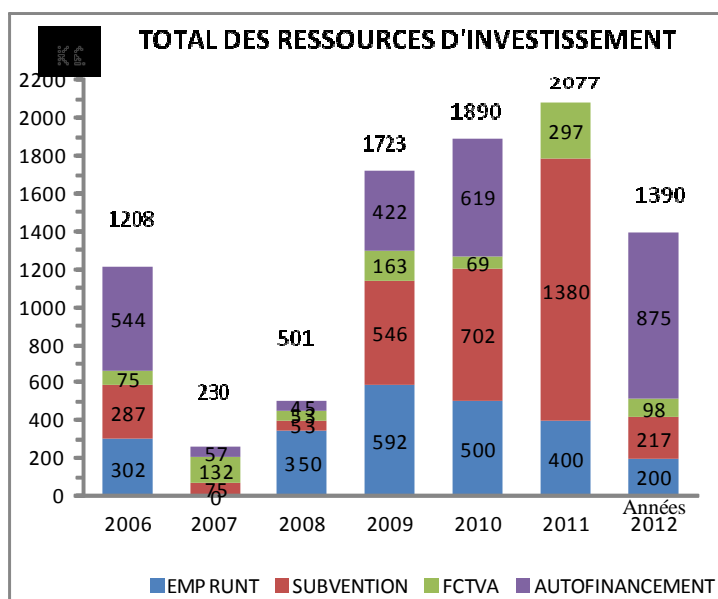
Après trois années (2009-2010-2011) marquées par un très fort investissement, la pression fiscale de notre commune reste modérée.

Les éléments suivants de l'analyse financière le démontrent bien (voir les graphiques).

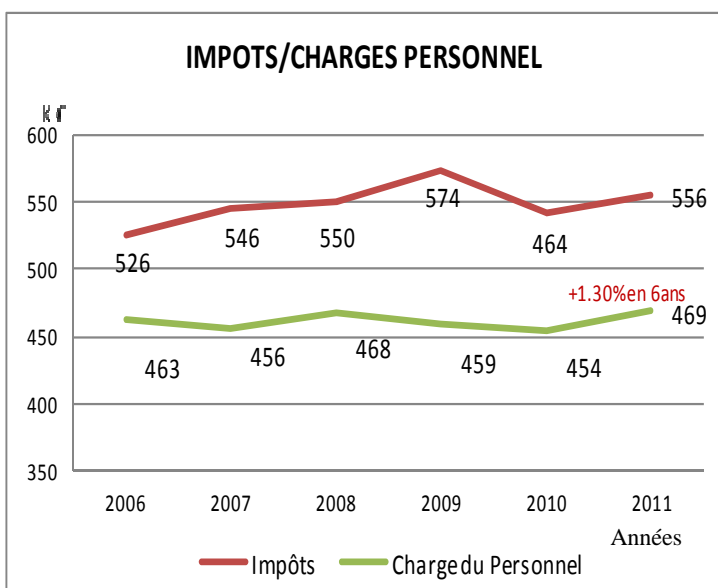
FONCTIONNEMENT



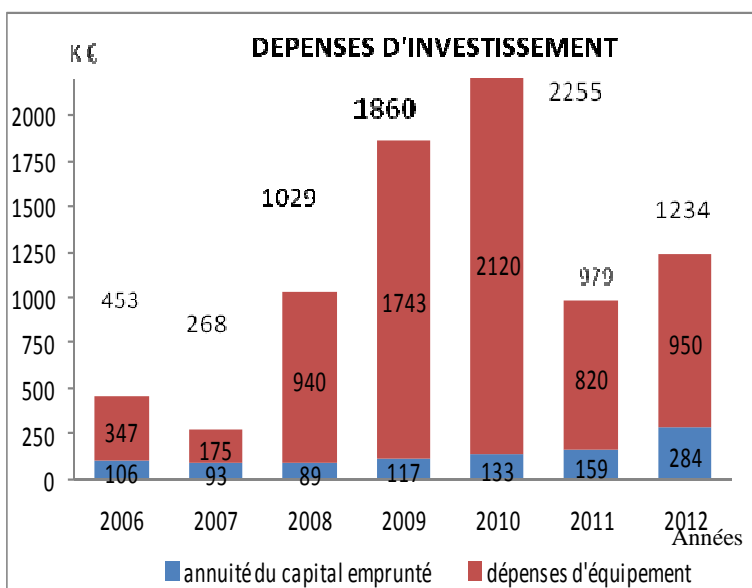
INVESTISSEMENT



IMPOTS/CHARGES PERSONNEL

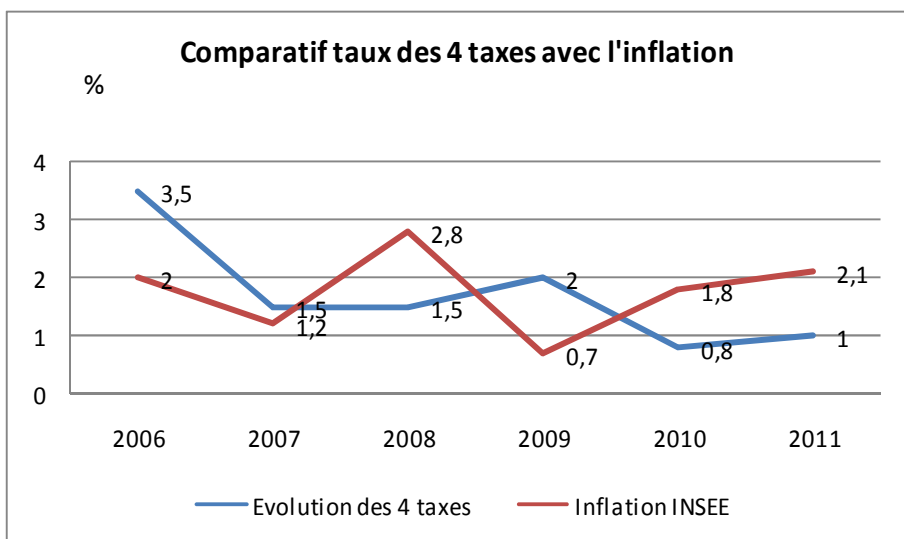
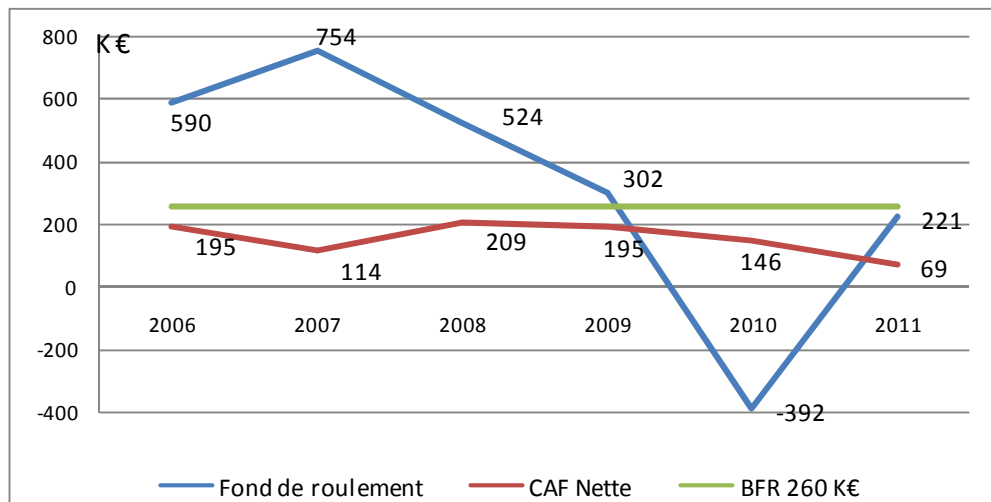


DEPENSES D'INVESTISSEMENT



CAF = Capacité autofinancement

BFR = Besoin en Fond de roulement



Produits des impôts +6,8% en 6 ans

Moyenne nationale 1,8 %

Total 10,6% sur 5 ans

INSEE

Moyenne communale 1,7 %

Total 10,3% sur 5 ans

Evolution en % des 4 taxes

Fonctionnement

Les dépenses et recettes restent en évolution de 2,1 % en moyenne par an quand les moyennes départementales et nationales sont de l'ordre de 4 à 5 % de progression annuelle.

Fiscalité modérée

Le produit des impôts évolue de 6,8 % en 6 ans soit 1,7 % en moyenne par an sur la même période. Le conseil municipal a voté une évolution des pourcentages des impôts pour 2012 de 1%.

L'Investissement

Notre politique d'investissement reste dynamique. En effet 2009-2010-2011, nous avons réalisé en moyenne 1 700 000 euros par an d'investissement (Place de la Mairie, réhabilitation du bâtiment communal, travaux liés aux dégâts d'orages...).

En ce qui concerne 2012-2013-2014, les prévisions d'investissement sont de l'ordre de 1 400 000 euros en moyenne par an :

- Travaux hydroviticiles
- Mise en conformité électrique de tous les bâtiments communaux.
- Travaux de voirie :
Route d'Azy sur Marne, Chemin du CSA, Rue de l'Ange Armé.
- Entretiens divers des bâtiments:
Toiture Salle Louis Ladmiral, toiture école maternelle.
- Eclairage public, enfouissement des réseaux...

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Construction des 3 classes

A ce jour, malgré 3 semaines d'intempéries, les délais de construction du groupe scolaire sont respectés.

Les entreprises sont en cours de pose de l'isolation des murs et des doublages. Les électriciens interviendront mi avril. Les chapes de ciment seront coulées début mai, leur séchage durera 3 semaines. Les peintres interviendront à la fin de cette période. Sauf incident, la rentrée 2012-2013 se fera dans ces nouveaux locaux.



Achat de mobilier

L'achat de mobilier pour équiper les 3 classes en cours de construction sera réalisé avec l'accord des 6 communes du regroupement. Les devis s'élèvent à 5 800 euros HT. Une subvention a été demandée à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Espace Jeux Ecole Maternelle

Suite à la proposition des enseignantes de l'école maternelle, les Maires des communes du regroupement décideront prochainement de l'investissement de différents jeux extérieurs pour les enfants.

Orage 2009 « Effets retards »

Le lit du Ru de « Grand Ru » a été fortement modifié par l'orage 2009. Ses berges ont été creusées et la végétation constituée d'arbres de plus de 20 mètres de haut devient menaçante. Suite au gel important de cet hiver et au dégel brutal, ces arbres se déracinent et fragilisent la berge qui en s'écroulant menace la voirie communale.

Par mesure de sécurité, la municipalité a coupé l'arbre le plus dangereux et a fait établir des devis de remise en état de la berge. Un enrochement sur 12 mètres environ sera nécessaire pour la stabiliser.

Les premières estimations sont de 7 500 euros HT pour l'enrochement et d'environ 2 500 euros HT pour l'abattage des arbres si nécessaire.

Bien qu'en domaine privé, la municipalité prendra en charge ces travaux comme ceux effectués sur le Dolloir et le ru des Charfions en 2009, malheureusement sans subvention liée à l'effet retard de ce nouveau sinistre. L'accord des riverains est obligatoire pour que les entreprises puissent intervenir techniquement et en toute sécurité.

Locaux administratifs

La dernière tranche de travaux d'aménagement du secrétariat de Mairie (électricité et faux plafonds) sera réalisée prochainement.

Assainissement non collectif

Quarante et une installations d'assainissement non collectif sont en cours de réhabilitation.

Les travaux ont débuté à l'automne pendant une pluviométrie importante suivie d'une longue période de gel et dégel.

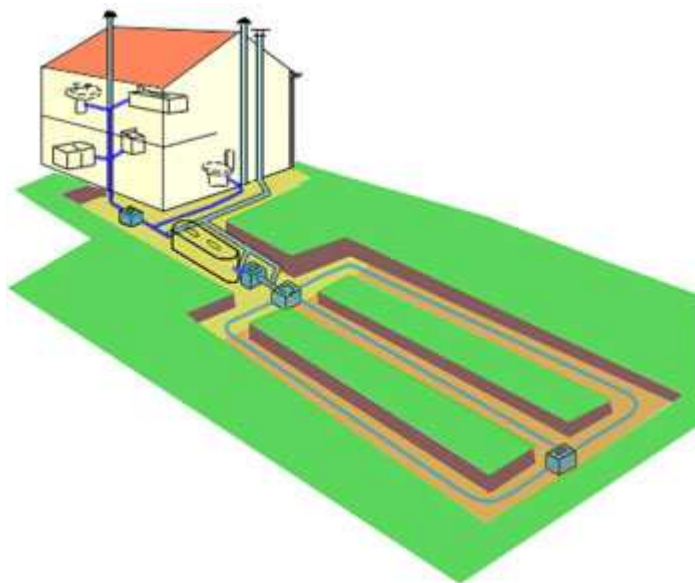
Les entreprises ont donc travaillé dans des conditions difficiles ce qui a bien évidemment prolongé les délais et les finitions chez certains particuliers.

Actuellement les conditions climatiques permettent à trois équipes de progresser rapidement et même si parfois un détail est oublié, l'ensemble des particuliers est satisfait de leur travail et surtout de pouvoir réaliser ces travaux avec une subvention d'environ 60% sur la facture globale de leur installation.

Une deuxième tranche de travaux est en cours de préparation avec une subvention identique garantie par l'agence de l'eau. Il est toujours possible aux particuliers qui n'ont pas encore répondu à nos demandes de nous contacter pour s'y inscrire.

Par la suite, les conditions de financement seront différentes et bien évidemment moins intéressantes. Cependant en 2015, vous serez contrôlés de nouveau et vous aurez six mois pour vous mettre aux normes si vous ne l'êtes pas et cela sans subvention.

Pour information les subventions de l'assainissement collectif sont passées en quelques années de 80% à 15 % pour le Sacab et actuellement l'assainissement collectif n'est pratiquement plus subventionné. Qu'en sera-t-il pour l'assainissement non collectif dans les années à venir.



INFORMATIONS GENERALES

Nuisances

Le printemps arrive avec le bruit des tondeuses....
Afin de respecter la tranquillité de chacun, nous vous rappelons les plages horaires d'utilisation des outils à moteur (tondeuse, tronçonneuse, taille haies...etc).

- * **Du lundi au vendredi** de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.
- * **Le samedi** de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- * **Le dimanche et jours fériés** de 10h00 à 12h00 uniquement.



Pannes des chaînes de télévision

Les programmes de la télévision numérique ont été fortement perturbés récemment. Dès connaissance du problème, la municipalité a téléphoné et envoyé un fax au seul numéro en sa possession pour demander une intervention dans les plus brefs délais. Les réactions des services de TDF furent déplorables, quant à leur efficacité.

Depuis l'installation de la télévision numérique, les services de la Mairie doivent souvent intervenir auprès de TDF qui a tendance à nous considérer sans grands égards.

Vote par procuration

Nous vous rappelons qu'en cas d'absence (voyage, maladie etc...) vous pouvez voter par procuration. Il vous suffit de choisir la personne de confiance qui votera pour vous et de remplir les imprimés nécessaires en gendarmerie de votre domicile.

La personne détentrice de votre procuration doit obligatoirement être inscrite sur les listes électorales de la commune.

Le bureau de vote refusera le vote s'il n'est pas en possession du double de votre procuration, les délais d'acheminement entre Charly sur Marne et Chézy sur Marne sont parfois supérieurs à 48 heures.



Nouveaux Citoyens

Le samedi 31 mars 2012, les jeunes adultes ayant 18 ans cette année ont été reçus en Mairie pour recevoir leur livret du citoyen et leur première carte d'électeur.

A cette occasion il leur a été présenté leurs droits et leurs devoirs d'adulte : majorité civique, matrimoniale et pénale.

Inscriptions école maternelle

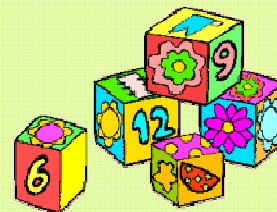


Les inscriptions à l'école maternelle de Chézy sur Marne pour l'année 2012-2013 auront lieu les :

**Samedi 21 avril et samedi 12 mai 2012
de 9h00 à 11h30
dans les locaux de la maternelle.**

Merci de bien vouloir vous munir des pièces suivantes :

- livret de famille
- carnet de santé
- attestation de domicile délivrée par la commune de résidence
- certificat de radiation (si votre enfant était déjà scolarisé)



Heures d'ouverture de l'agence postale communale

Nous vous rappelons les horaires d'ouverture de l'agence postale communale :



**Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15
dans les locaux de la Mairie**

Levée du courrier à 15h00.

LA POSTE

Animaux de compagnies RAPPEL

La promenade des chiens doit se faire en laisse, et les chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent être muselés. Vous devez être porteur du dossier de votre animal et de votre droit de détention.

Vous êtes également responsable de leurs déjections que vous ramassez immédiatement.

Vous devez également éviter leurs aboiements et faire en sorte que la tranquillité du voisinage soit assurée. (réglementation complète sur le site).



BREVES DE CONSEIL

Défense du vignoble



Selon les directives européennes le droit de plantation de la vigne pourrait se faire sur l'ensemble du territoire national dès 2016.

13 pays dont la France ont voté contre mais ce n'est pas suffisant pour faire abroger cette décision européenne.

Afin de préserver l'appellation Champagne, d'éviter la prolifération des vignobles et de ce fait la surproduction des vins, la municipalité soutient le vœu des conseillers généraux du sud de l'Aisne contre la libéralisation des droits de plantation.

Gaz et huile bitumeuse de Schiste

Compte tenu des connaissances des moyens techniques actuels, consommation d'eau importante et de produits chimiques, le Conseil Municipal a délibéré contre l'exploitation des produits pétroliers par fracture hydraulique.

Centre hospitalier

La municipalité soutient le personnel dans le cadre d'une éventuelle suppression de l'activité de certains services surtout de nuit et pendant les jours fériés.



Grands Lacs de Seine

Suite à l'enquête publique réalisée en juillet 2011, l'établissement public des Grands Lacs de Seine a reçu l'autorisation de créer une taxe aux bénéficiaires de soutien d'étiage pour participer aux frais d'entretien de ces grands lacs (DER - ORIENT etc).

24 communes du Sud de l'Aisne sont concernées. Lors d'une réunion récente pour mettre en place un moyen d'action, seules 7 communes étaient représentées.

La commune de Chézy sur Marne a délibéré contre la mise en place de cette taxe sachant que ces règles d'application ne sont pas clairement établies.

Fusion des écoles

En mai 2011, l'Inspectrice Académique avait proposé la direction de l'école élémentaire et maternelle à la directrice du groupe élémentaire, suite au départ en retraite de Madame MARY directrice de la maternelle.

Cette charge a été acceptée pour essai jusqu'à la rentrée de 2011. A cette date, par manque de délégation de temps scolaire pour assurer ce poste, la directrice a refusé l'offre.

L'Inspection Académique a étudié de nouveau le principe de fusion des deux groupes scolaires et l'a proposé pour l'année 2012. Au cours du conseil extraordinaire d'école, les parents d'élèves, les enseignants et trois communes du regroupement ont émis un avis défavorable à cette fusion.

Le conseil municipal en a pris note et a jugé que les arguments cités dans les différents courriers n'étaient pas suffisants pour refuser la fusion et y trouvait certains avantages :

- Groupe scolaire plus important : 10 classes pouvant éviter davantage un déplacement de structure.
- Groupe bénéficiant d'une périscolaire et d'un restaurant, éléments majeurs en milieu rural.
- Sa taille et ses services aux familles seraient des éléments de poids importants dans le cas d'une restructuration de la compétence école à l'échelon de l'intercommunalité. Il sera plus facile de fermer une école de petite taille, voir une classe sans service à la population.
- Le conseil municipal pense que le partenariat serait favorisé dans toutes les activités et qu'il n'y aura pas d'impact direct sur la scolarité des enfants.
- Administrativement pour les communes, ce regroupement ne change rien sur le fonctionnement.

Le conseil municipal pense qu'un groupe scolaire unifié de la maternelle jusqu'au cours moyen sera davantage protégé dans une restructuration de la compétence scolaire qui manque de devenir intercommunale. En effet, dans un décret du 14 février 2011, l'Assemblée Nationale a repoussé au 31 mars 2012 la refonte de la carte intercommunale.

Le texte voté permet de recréer des syndicats scolaires intercommunaux lorsque les communautés de communes n'ont pas pris en charge la compétence.

Pour ces raisons principales, la municipalité a délibéré pour la fusion des deux écoles en un seul groupe scolaire.



SECURITE

Dans le cadre de la mise en sécurité de la population, la municipalité continue son action.

Inscription de la commune au service APIC

Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes



Depuis début janvier les services Météo France ont mis en place un système d'avertissement des élus en cas de pluies intenses sur leur territoire.

Cette alerte sera diffusée sur le téléphone portable du Maire, de ses deux adjoints et par courriel. Le secrétariat de mairie sera également prévenu. L'alerte sera transmise par la Préfecture.

Ce nouveau service est complémentaire au système GALA actuellement en service par la Préfecture. GALA est un service plus généraliste traitant tous les phénomènes climatiques.

Nettoyage du réseau pluvial

Pour éviter au maximum les bouchons et favoriser l'écoulement des eaux pluviales, la municipalité a conclu un marché avec le fermier du réseau d'assainissement pour le nettoyage de l'ensemble du réseau pluvial par hydrocurage.

Sur 3 ans l'ensemble du réseau sera totalement nettoyé avec jets d'eaux sous pression. Cependant chaque année les points les plus sensibles sont systématiquement nettoyés.



Nettoyage du Ru des Charfions

La totalité des rives du Dolloir a été nettoyée par la municipalité entre 2009 et 2010 (7 mois, 10 bûcherons). Travail en propriétés privés mais obligatoire.

Nous procédons de même pour le Ru des Charfions. La municipalité a donc passé un contrat avec l'association des Brigades Vertes pour couper les branches et troncs pouvant gêner l'écoulement du Ru.

Le devis de la 1ère intervention est de 1 250 euros.

Sirène d'alerte



Renonçant à un projet de plus de 80 000 euros pour une sirène sans avoir la garantie que l'ensemble du territoire pourrait l'entendre, la municipalité fera une nouvelle étude avec un cahier des charges moins exigeant. Une ligne budgétaire a été inscrite au budget 2012.

Alerte Météo orage 2009

Suite à quelques accusations formulées à tort vous trouverez ci-après un courrier de la Sous-préfecture précisant que l'alerte météo de l'orage du 14 juin 2009 a été envoyée en mairie après 21h00 soit plus de 5 heures après l'évènement.



Le Sous-Préfet

Château-Thierry, le 24 février 2012

Monsieur le Maire,

Vous avez appelé mon attention sur les conditions de déclenchement du dispositif d'alerte GALA lors des orages du 14 juin 2009.

J'ai l'honneur de vous informer que le sud de l'Aisne avait été placé en alerte jaune par les prévisions de vigilance météorologique de jour là. En conséquence, l'alerte GALA n'a pas été déclenchée de manière anticipée.

Toutefois, et compte tenu de l'ampleur de l'évènement, un centre opérationnel départemental a été mis en place à 20 h.

A 21 h 40, un message a été transmis aux maires via GALA pour leur communiquer les quatre numéros de téléphone de la cellule de crise où ils pourraient, si nécessaire, obtenir tout renseignement utile. Ce message précisait que les débordements de rivière étaient limités à la zone comprise entre La Ferté-sous-Jouarre, Château-Thierry, Condé-en-Brie et Marchais-en-Brie.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Régis ELBEZ

Alerte par téléphonie

Malgré un essai absolument peu concluant, le Maire avait testé l'an dernier l'alerte par téléphonie lors d'une mise en alerte préfectorale. Sur 10 appels, aucune réponse, uniquement des boîtes vocales et personne n'a pris la peine de rappeler pour s'informer ou nous confirmer la réception du message.

En association avec l'ADEP nous allons procéder à la mise en place d'une chaîne téléphonique ou chacun devra envoyer un appel ou un message vers une dizaine de volontaires. La démultiplication des appels par les volontaires devrait permettre en très peu de temps d'avertir l'ensemble de la population.

Nettoyage du Pont SNCF

Suite à une réunion avec les dirigeants de Réseau Ferré de France mise en place par Madame Isabelle VASSEUR, Député de l'Aisne, en présence de Monsieur le Sous-préfet et des représentants de l'ADEP, une étude concernant l'écoulement des eaux du Dolloir et la digue formée par la ligne SNCF a été présentée. Les ingénieurs de Réseau Ferré de France ont pris note de ce dossier et ils nous apporteront des informations concernant leurs conclusions et actions éventuelles.

Cependant la municipalité a conclu la réactivation régulière de l'enlèvement des alluvions et cailloux sous le pont.

Réseau Ferré de France et la municipalité signeront une convention d'intervention et financière pour ces travaux de mise en sécurité.

ASSOCIATIONS / COMMERCES / ARTISANATS

Lire et Découvrir

La bibliothèque municipale a présenté son exposition « de la terre à l'assiette » le 1er avril à la salle des fêtes de Crouettes sur Marne dans le cadre des animations annuelles du regroupement des bibliothèques du Canton de Charly sur Marne « Lire et Découvrir ».

Cinq enfants de Chézy sur Marne ont participé au concours d'orthographe. Félicitations à Anaïs HAVARD, 2ème du concours des CM2. Merci aux bénévoles de la bibliothèque municipale.

Heures d'ouverture de la bibliothèque (Centre Fievet):

- * Le lundi de 16h30 à 17h30
- * Le mercredi de 14h30 à 16h30
- * Le samedi de 11h00 à 12h00



Notre village bouge

Après quatre années à Chézy, Mr et Mme VENANT, nos boulangers ont décidé de céder leur commerce. Un couple de jeunes boulangers Monsieur et Madame GIRARD, originaires de Seine et Marne vous offrira votre pain quotidien à partir du 1er mai 2012.



La pharmacie vient de s'agrandir, elle est heureuse de pouvoir vous offrir un espace plus confidentiel et plus spacieux pour la vente des produits parapharmaceutiques et cosmétologiques.



Le café « Chez Mado » a changé de propriétaire et après quelques travaux Emilie DEPLAINE est ravie de vous servir.

Afin de continuer à vous servir malgré la cessation du marché, la Fromagerie du Dolloir est ouverte:



tous les samedis matin
de 9h00 à 12h00
Rue des Carmes.

Le salon de coiffure est en cours de rénovation totale pour vous offrir davantage de confort.



Monsieur et Madame GERBAUX ont souhaité arrêter leur activité de vente et réparation de vélos. Monsieur FAYOUX de Chézy sur Marne s'est porté repreneur de l'activité et a déjà reçu la confiance de nombreux clients.

La municipalité se réjouit que l'ensemble des activités commerciales soit repris par de jeunes gens qui ont la volonté d'investir pour pérenniser ces commerces. Nous leur souhaitons grande réussite.

Un seul point noir durable, le stationnement des employés de la résidence « Les Portes de Champagne ». Malgré nos demandes répétées et pressantes nous sommes surpris que cet établissement n'a pas réussi à régler ce problème alors que l'aire de stationnement existe et est praticable à notre sens.

